

Renforcer les « institutions de marché »[★]

► Patrick Delmas,
Inter-réseaux.
patrick.delmas@
inter-reseaux.org

LES SYSTÈMES D'INFORMATION de marché (Sim) ont pour objectif de collecter périodiquement sur les marchés (marché de collecte, de gros ou de détails) des informations sur les prix des produits agricoles, éventuellement les quantités commercialisées, et de diffuser ces informations auprès des acteurs publics (États) et surtout privés (agriculteurs, commerçants). Ces services publics ont été mis en place dans les pays en développement à partir des années 80. Une rencontre, organisée par le centre technique de coopération agricole et rurale (CTA)¹ du 28 au 30 novembre 2005, réunissant des experts et des représentants d'organisations professionnelles, a permis de

★ Les institutions de marché peuvent être définies comme des formes d'organisation fournissant des services pour favoriser les échanges commerciaux : systèmes d'information, marchés de gros, bourses agricoles, etc.
1. Le CTA a été créé en 1983 dans le cadre de la Convention de Lomé entre les États du groupe ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et les pays membres de l'Union européenne avec pour mission de développer et de fournir des services qui améliorent l'accès des pays ACP à l'information.

faire le point sur les Sim et d'autres institutions de marché.

Meilleure transparence des marchés, asymétrie d'information entre acteurs moindre : les Sim s'imposent comme outils indispensables à la libéralisation des marchés. Les marchés des produits d'exportation comme les marchés vivriers ont longtemps été administrés par l'État par l'intermédiaire d'offices de commercialisation. La situation différait suivant les pays, mais les « offices », comme au Mali ou à Madagascar, avaient en charge la fixation des prix au producteur et au consommateur de certains produits stratégiques (d'exportation et vivriers), l'achat et la distribution.

À partir des années 80, la réforme des marchés agricoles devient un élément central des politiques de libéralisation mises en place à travers les plans d'ajustement structurel. L'État doit abandonner (plus ou moins progressivement) son rôle de régulateur du marché. « Il s'agit de redonner au mécanisme de prix un rôle incitatif et régulateur »². La libéralisation du commerce des produits agricoles devait entraîner une amélioration de la performance du marché : approvisionnement plus fluide, relèvement du prix au producteur — gage d'une augmentation des revenus puis de la production. L'augmentation de celle-ci, couplée à la réduction des coûts de transaction et des marges des commerçants, devait se traduire par une baisse du prix au consommateur. Cette réforme ne pouvait se faire sans la mise en place d'infrastructures (transport, stockage) et d'institutions de marché notamment de systèmes d'information sur les prix.

La performance des marchés dépend notamment de la qualité de la circulation d'informations entre les différents acteurs. Les commerçants ont de par leurs activités un meilleur accès à l'information (organisation en réseau, participation aux transactions) tandis que les producteurs sont isolés

et en général peu informés. Cette différence dans l'accès à l'information (asymétrie) a pour conséquence une formation inéquitable des prix... Les producteurs sont défavorisés.

C'est principalement pour assurer une plus grande transparence du marché et corriger cette asymétrie de l'information entre les producteurs et les commerçants que les Sim ont été mis en place par les États. L'information sur les prix devait non seulement permettre aux producteurs de mieux vendre mais également d'être capables de répondre aux « signaux du marché », c'est-à-dire tenir compte de la demande ou de l'offre reflétée par les prix et ainsi augmenter ou diminuer leur production. Les Sim devaient également répondre aux besoins des autres acteurs notamment les décideurs institutionnels pour orienter les choix politiques notamment en terme de pilotage de la sécurité alimentaire.

Mais les Sim obtiennent des résultats mitigés. Principalement diffusées par la radio, les informations sur les prix sont jugées nécessaires mais pas suffisantes par les producteurs. Ces informations restent difficiles à utiliser car les prix peuvent varier très rapidement et une information datée de plusieurs jours perd rapidement son intérêt. De plus les producteurs peuvent difficilement choisir leurs lieux de vente. Faute de trésorerie, ils n'ont pas toujours le choix entre vendre tout de suite et attendre les prix favorables. Sans compter qu'ils peuvent être endettés auprès des commerçants locaux. L'information produite par les Sim donne la situation actuelle du marché, mais rien sur les tendances ou des analyses prospectives, dont les producteurs souhaiteraient disposer pour faire des choix et planifier leurs productions.

Au niveau des commerçants, les Sim n'ont pas réussi à concurrencer leurs dispositifs d'information traditionnels qui ont rapidement intégré les nouvelles technologies et notamment le téléphone portable.

En outre, intégrés au service public, avec des objectifs qui rentrent parfaitement dans les fonctions régaliennes de l'État (transparence et régulation du marché), les Sim connaissent des problèmes de financement pour leur fonctionnement et la formation de leur



Dessin publié dans GDS 21, août 2002

2. « De l'intégration à la segmentation : l'évolution du rôle des marchés vivriers dans les PED. Le cas des céréales au Mali » M. Aubert, C. Bignebat, J. Egg Inra/UMR MOISA, N. Dembélé MSU/Promisam – colloque SFER, novembre 2005.

personnel dès que les partenaires financiers se retirent.

Une construction progressive de services plus adaptés : décentralisation, intégration régionale et apparition du privé. Des évolutions sont en cours pour mieux prendre en compte les besoins spécifiques des différents acteurs et adapter les services proposés. Au Mali, « l'observatoire du marché agricole » (nouveau nom pour le Sim) a localisé ses services décentralisés au niveau des chambres régionales d'agriculture et sélectionné les produits et les marchés à suivre en fonction des demandes des utilisateurs de chaque région.

La crise alimentaire vécue par le Niger a mis en avant le processus d'intégration des différents marchés au niveau régional. Les Sim publics de huit pays de la communauté économique et monétaire des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Togo) ont créé le Réseau des systèmes d'information des marchés en Afrique de l'Ouest (Resimao). Les Sim de ce réseau sont aujourd'hui en mesure de partager la plupart de leurs données « prix » sur la même base de données et le même site internet (www.resimao.org/). Sont pris en compte 390 marchés ruraux et urbains (marchés de regroupement, de gros, demi-gros et de détail); 39 marchés d'intérêt sous-régional; tous les produits agricoles sont suivis ainsi que le bétail et la viande. Le Nigeria a adhéré à ce réseau en 2005.

Au Sénégal, depuis 2001, une société privée, Manobi, utilise les nouvelles technologies pour collecter et diffuser des informations sur les prix et les niveaux de disponibilité des fruits, des légumes, des viandes et des volailles, sur les marchés du Sénégal. Le délai entre la collecte et la diffusion des informations est réduit à quelques heures. Autre changement majeur, c'est l'utilisateur qui, pour un prix modique, choisit l'information dont il a besoin et la reçoit sous forme de SMS sur son téléphone portable ou par internet.

En Côte d'Ivoire, l'Association nationale des organisations de producteurs (Anopaci) a lancé son propre système d'information sur les marchés. Celui-ci comprend actuellement huit

points d'information villageois avec pour chacun un animateur chargé de la collecte des informations sur cinq marchés, du traitement et de la diffusion par les radios rurales. L'ambition de l'Anopaci est de compléter ces informations par des données technico-économiques issues des résultats du conseil de gestion aux exploitations agricoles (coûts de production, prix de revient, coût du transport, prix des intrants, par exemple).

D'autres institutions de marché existant : bourses de produits agricoles.

Les bourses de produits agricoles sont des cadres d'échanges où acheteurs et vendeurs se rencontrent par l'intermédiaire de courtiers qui pratiquent des ventes aux enchères. En facilitant les négociations entre producteurs et acheteurs, elles doivent provoquer une réduction des coûts de transactions et une plus grande transparence du marché. Les transactions sont finalisées par des contrats ayant valeur de loi soumis à une procédure d'arbitrage en cas de litiges, ce qui améliore la sécurité des transactions. Différents essais ont été tentés en Afrique anglophone. Seules les bourses du Zimbabwe et d'Afrique du Sud ont fonctionné (dans ces pays où il existe un nombre élevé de grandes exploitations pouvant mettre sur le marché des quantités importantes de produits).

En Afrique de l'Ouest, l'ONG Afrique Verte organise depuis 1987 au Niger, puis au Burkina Faso et au Mali, des bourses céréalières annuelles réunissant des organisations de producteurs, des commerçants, des transformateurs et des transporteurs. Ces bourses permettent aux opérateurs céréalières de se retrouver, de confronter offre et demande afin de conclure des transactions. Les négociations sont libres, les contrats se concluent sans intervention d'Afrique verte qui assure cependant un suivi et peut proposer une intermédiation en cas de litiges. Le Comité interprofessionnel des filières « céréales et niébé » du Burkina Faso³ a prévu de développer ces cadres d'échanges.

Au Kenya, un système de « certificat d'entrepôt » a été mis en place pour réduire l'énorme quantité de pertes post-récoltes, en particulier du maïs,

due à l'impossibilité de trouver des acheteurs au moment où la majeure partie de la production arrive sur le marché. Avec ce système les produits non achetés peuvent être mis en dépôt de manière sécurisée dans un entrepôt adapté où leur qualité peut être garantie. En utilisant ce stock sécurisé comme garantie, le commerçant peut obtenir un crédit et payer les producteurs agricoles presque directement. Il peut ensuite vendre ses produits lorsqu'il le décide.

Ce type d'organisation pourrait répondre aux problèmes de commercialisation des producteurs. Ceux-ci savent qu'en vendant leurs productions dès la récolte ils ne peuvent en obtenir un prix attractif. Ils le font le plus souvent pour des impératifs de trésorerie. Le système de certificat d'entrepôt (appelé également « nantissement des stocks ») est une solution que certains jugent prometteuse et adaptée au problème de financement de la commercialisation et de garantie des crédits pour ces opérations. Ces pratiques sont très développées en Asie ou en Amérique latine. Des expériences ont existé au Sénégal ou au Mali sans grand succès contrairement à Madagascar où les caisses d'épargne et de crédit agricole mutuels fournissent des crédits pour le stockage du riz.

Les systèmes d'information sont indispensables pour assurer une plus grande transparence du marché et améliorer son fonctionnement. À l'origine centrés uniquement sur la fourniture d'information sur les prix, ces dispositifs évoluent progressivement pour mieux prendre en compte les besoins des acteurs. Mais globalement, les petits agriculteurs familiaux ne bénéficient que faiblement des différents services apportés par ces dispositifs sauf dans des situations particulières comme l'agriculture péri-urbaine. Pour l'ensemble des participants à la rencontre organisée par le CTA, une solution se trouve dans le renforcement des organisations de producteurs. Celles-ci peuvent valablement orienter les services proposés en fonction des besoins de leurs membres, améliorer la diffusion des informations fournies par les Sim et, surtout, proposer des solutions collectives de commercialisation pour valoriser les différentes opportunités existantes. ■

3. Cf. article en pages 29-30.